

2026/.....
Parafe

DÉCISION N°22/2026

OBJET : VENTE DE MATERIEL

La Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au maire par le Conseil municipal ;

Vu la délibération n°7 du 29 mars 2026 du Conseil municipal portant délégation de pouvoir à Madame la maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante ;

Considérant la constatation de non utilisation des machines ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Compte tenu de la vétusté des machines listées ci-dessous, leur mise en réforme est prononcée.

DESIGNATION	MARQUE	MODELE	NUMERO DE SERIE	ANNEE	PRIX
Machine à ravalement	Imer	Small 50	F009458158	2015	1200.00€
Poste à souder	Mig	ZF 210	16800	-	200.00€

Article 2 : Les machines listées ci-dessus seront vendues à la société Casa Nova FTM située au 34 avenue Gounod 77330 Ozoir-la-Ferrière pour un montant total de 1 400.00€ TTC.

Article 3 : Les machines sont vendues à la suite de constatation de non utilisation.

Article 4 : De préciser que l'inventaire sera mis à jour.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 27 mai 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

Le 27/05/2026

Application agréée E-legalite.com